

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents et représentés : 5
Nombre de conseillers absents : 0
Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le PREMIER JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Florence BOUNIN - M. Thierry TATONI - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Christian TEULADE
M. Nils CHAPUIS, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS
M. Olivier DODINOT, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Florence BOUNIN

2026-07-106 / MOTION MUNICIPALE LIEE AUX TROUBLES IMPORTANTS A L'ORDRE PUBLIC ET A LA SALUBRITE PUBLIQUE GENERES PAR UN GROUPE D'INDIVIDUS OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC DE MANIERE ABUSIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDÉRANT

- la peur et l'exaspération des habitants et des touristes de Nyons face aux incivilités, agressions verbales et physiques dues à un groupe de personnes **qui occupent le domaine public de manière abusive**,
- les altercations verbales et physiques régulières dont ces personnes sont à l'origine soit entre elles, soit envers la population,
- le non-respect quotidien des arrêtés municipaux concernant l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que l'obligation de tenir les chiens en laisse,
- les troubles persistants et profonds que ces comportements et agissements font peser sur le maintien de l'ordre public à NYONS, le vivre ensemble et la salubrité publique,
- le déficit de Ressources Humaines en charge de l'accueil et du suivi administratif, social et médical de cette population marginale ; et notamment d'un médecin psychiatre à temps plein sur place et de travailleurs sociaux physiquement présents et en capacité d'aller à son contact.

VU

- le nombre très important (53 en 30 jours) de Procès-Verbaux dressés par la police municipale pour non-respect des arrêtés municipaux,
- le nombre de plaintes et mains courantes déposées à la gendarmerie par la mairie et le public,
- les plaintes des commerçants, de l'office de tourisme, de l'hôpital de NYONS ainsi que les multiples messages et courriers envoyés par le public à la mairie de NYONS,

Le Conseil Municipal réuni le 1^{er} juillet, demande que :

- les moyens humains théoriques affectés au suivi administratif, social et médical de cette population **soient effectivement déployés sur le territoire de NYONS**.
- des moyens humains complémentaires soient mis à dispositions des équipes et structures en place avec par exemple la création d'un poste de médiateur de rue pour « aller vers » cette population marginale entre 17 h 00 et 22 h 00.
- le nombre d'hébergements mis à disposition de ce public soit réduit afin que les moyens humains soient en adéquation avec les besoins de terrain.

- les services de justice fassent appliquer la loi dès lors que les délits sont constatés par les forces de l'ordre et que les personnes fauteuses de troubles soient interdites de séjour sur le territoire de la commune pendant une durée minimale.
- les services de la préfecture prennent en compte les risques avérés et particulièrement graves de troubles à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la salubrité publique que génèrent les comportements de ce groupe de personnes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote
DECIDE**

**POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- ADOPTE la présente motion,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- DECIDE de saisir toutes les autorités compétentes pour garantir une véritable concertation.

Florence BOUNIN
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS

Pour le Maire empêché
la première Adjointe
Aurélie LOUPIAS

